



# VILLE DE ROYAN

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 18 FEVRIER 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par M. SIMONNET  
M. DENIS représenté par M. PRUDENCIO  
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER  
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL  
M. SERVIT représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

**ETAIENT ABSENTS-EXCUSES** : Mme DAUZIDOU, M. CHABASSE

\*\*\*\*\*

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 17 H 00.

Mme Elisabeth FAUQUET-MOLL, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **DECIDE**

- de confier un mandat spécial à Madame Elisabeth FAUQUET-MOLL, conseillère municipale déléguée en charge de la propreté, du fleurissement et de l'hygiène, en vue de participer aux journées techniques nationales organisées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) les 5 et 6 avril 2011 à PARIS 7<sup>e</sup>, sur le thème "Comment optimiser vos déchèteries ?".

- d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

\*\*\*\*\*

- d'adhérer à l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales
- de régler une cotisation annuelle d'un montant de 3 000 € fixée par l'assemblée Générale de l'Association,
- de désigner Monsieur Didier QUENTIN, comme représentant de la commune au sein de l'Association.

\*\*\*\*\*

- de faire appel à l'accueil de jeunes en "Service Civique" pour des missions reposant sur les axes d'intervention suivants :
  - manifestations jeunesse,
  - communication et outils multimédia,
  - citoyenneté, notamment à travers le soutien au nouveau Conseil Municipal des Jeunes,
  - axe éducatif d'une part périscolaire, et d'autre part familial institué dans le cadre du Projet Educatif Local de la ville
  - domaine sportif : d'une part, à travers la valorisation et la dynamisation des sports urbains, dont les sports de glisse et d'autre part, à travers la création et mise en exergue d'un « sablodrome » à Royan.

\*\*\*\*\*

- d'approuver, dans le cadre de la rénovation des Voûtes du Port de Plaisance, l'avenant n° 2 au marché conclu avec l'entreprise PITEL pour le lot n° 2 « ouvrages de génie-civil, promenade deck et pergolas » correspondant à la modification des quantités de micropieux, ce qui porte le montant final du marché de 3.508.689,78 € TTC à 3.528.811,43 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'avenant n° 2 avec l'entreprise PITEL.

\*\*\*\*\*

- de solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Syndicat Départemental d'Eau Potable de Charente-Maritime pour la construction d'une installation de désinfection par ultraviolet sur la production d'eau potable de Chauvignac.

\*\*\*\*\*

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique les aides correspondantes au taux le plus élevé pour la réalisation des travaux d'homologation de la piste en dur de l'aérodrome de Royan-Médis, estimée à 607.340,00 € H.T.

\*\*\*\*\*

- d'approuver le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics communaux établi par le groupement d'entreprises S.T.C./C.E.C.C.I.A.

\*\*\*\*\*

- de scinder en deux entités distinctes la commission municipale "Culture et Animation" et de créer une commission municipale "culture" et une commission municipale "Animation".

### Commission municipale "Culture" :

- |                                  |                        |
|----------------------------------|------------------------|
| - Mme Marie-Noëlle PELTIER       | - M. Yannick PAVON     |
| - Mme Hélène LECOMTE             | - M. Pascal REVOLAT    |
| - M. Gérard FILOCHE              | - Mme Marie DESCHANP   |
| - Mme Véronique WILLMANN         | - M. Jean-Michel DENIS |
| - Mme Marie-José DAUZIDOU        | - Mme Christelle MAIRE |
| - Mme Dominique BARRAUD DUCHERON | - Mme Nelly SERRE      |

A ces membres, se rajoute Madame Nelly SERRE

### Commission municipale "Animation" :

- |                                  |                        |
|----------------------------------|------------------------|
| - Mme Marie-Noëlle PELTIER       | - M. Yannick PAVON     |
| - Mme Hélène LECOMTE             | - M. Pascal REVOLAT    |
| - M. Gérard FILOCHE              | - Mme Marie DESCHANP   |
| - Mme Véronique WILLMANN         | - M. Jean-Michel DENIS |
| - Mme Marie-José DAUZIDOU        | - Mme Christelle MAIRE |
| - Mme Dominique BARRAUD DUCHERON | - Mme Nelly SERRE      |

A ces membres, se rajoute Madame Nelly SERRE

\*\*\*\*\*

- d'attribuer une subvention de 358.400 euros (trois cent cinquante huit mille quatre cent euros) au Centre Socio Culturel de Royan.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Centre Socio Culturel de Royan.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou son Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer la convention d'objectifs précitée.

\*\*\*\*\*

- de céder à Monsieur et Madame André RULLIER, la parcelle de terrain à bâtir non viabilisée, cadastrée section BK n° 204, sise rue du Vivier et d'une superficie de 809 m<sup>2</sup>, au prix global net vendeur de 105.000 €.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir.
- de désigner Maître Stéphane LAPEGUE, notaire à Royan, 4 avenue de Pontailac, pour rédiger l'acte de vente.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 18 H 05

\*\*\*\*\*



Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,

**Bernard GIRAUD**